

Un spécialiste
de l'assurance
des professionnels
à vos côtés

Aréas Assurances est un groupe indépendant issu de sociétés d'assurance mutuelles dont la plus ancienne a été fondée en 1825. Aujourd'hui représenté en France par le 7^{ème} réseau d'agents généraux.

Aréas rassemble plus de 1300 salariés, agents généraux et collaborateurs attachés à promouvoir une relation de confiance avec ses clients.

Nos 500 points de vente, dont le conseil et la présence humaine sont les valeurs fondamentales, permettent une réponse personnalisée aux attentes de notre clientèle, représentée notamment par les travailleurs indépendants.

Aréas a pour mission d'apporter une réponse globale aux chefs d'entreprise, tant pour leur protection professionnelle et personnelle que pour le financement de leur retraite.

Une large gamme de garanties complètes et adaptables selon les spécificités de chaque entreprise a été conçue dans cet esprit.

DIRIGEANTS

Artisans, Commerçants, Professions libérales

E 600 CC 515 - Document non contractuel à caractère publicitaire. Se reporter aux Conditions Générales des produits
Crédits photos : iStock, Fotolia, nobilito.fr



49, rue de Miromesnil 75380 Paris Cedex 08
Tél. : 01 40 17 65 00 - www.areas.fr

Aréas Dommages | Aréas Vie
N° Siren : 775 670 466 | N° Siren : 353 408 644
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes
Entreprises régies par le Code des assurances



PARCE QUE RIEN NE
DOIT VENIR PERTURBER
DURABLEMENT VOTRE
ACTIVITÉ

Aréas est
à vos côtés
pour assurer

“

**Avez-vous
pensé à...**

”

- › faire le point régulièrement avec votre agent d'assurance sur vos contrats ?
- › mettre en place votre document unique permettant de recenser les risques inhérents à votre activité ?
- › assurer vos revenus et la continuité de votre activité en cas de coup dur ?
- › être en conformité avec vos obligations ANI ?
- › optimiser votre fiscalité et vos placements financiers ?

2



Vos biens



Vos responsabilités et votre protection
juridique



Vos pertes financières

(pertes de recettes ou d'exploitation)



Votre santé, prévoyance et retraite



La santé, la prévoyance et la retraite
de vos salariés



Votre patrimoine

3

LA PROTECTION DE VOS BIENS

Une couverture adaptée pour garantir la
continuité de votre activité, en cas de dommages.

Vos locaux et matériels professionnels

Vos besoins

Vous prémunir contre les dégâts matériels causés
à votre outil de travail.

La réponse Aréas

Nous garantissons vos locaux :

- › équipements
- › outillages
- › machines
- › marchandises
- › archives...

Contre :

- › le dégât des eaux
- › l'incendie
- › la tempête
- › le gel
- › le vol
- › le vandalisme...

SERVICES

Prise en compte des spécificités de votre activité.

Des services d'assistance
complets

24h/24 et 7J/7

- ✚ retour d'urgence dans l'entreprise
- ✚ protection des locaux professionnels
- ✚ déménagement suite à un sinistre garanti
- ✚ continuité de votre activité
- ✚ recherche d'un prestataire...

Vos véhicules professionnels

Vos besoins

Répondre à votre obligation d'assurance et protéger
votre investissement.

La réponse Aréas

Vos véhicules sont assurés dans un contrat
modulable adapté à votre activité et à vos
équipements.

SERVICES

Des services d'assistance complets

24h/24 et 7J/7

- ✚ Assistance 0 km
- ✚ Véhicule de remplacement équivalent...

VOUS ÊTES GARAGISTE

Un contrat unique pour vos véhicules,
leur transport, les pièces détachées, vos
installations extérieures...

Vos marchandises et matériels transportés

Vos besoins

Sécuriser vos marchandises, approvisionnements et
produits finis, lorsqu'ils sont transportés.

La réponse Aréas

Nous couvrons vos marchandises pendant leur
transport. Nous intervenons en complément ou à
défaut de l'assurance du transporteur.

VOS PERTES FINANCIÈRES

En complément des couvertures de biens, il est impératif d'assurer le manque à gagner financier pour surmonter ce handicap.

VOTRE RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE

Selon votre activité, la responsabilité de votre entreprise peut être engagée dans de multiples circonstances. Les répercussions financières peuvent être très importantes.

Vos pertes de recette ou d'exploitation

Vos besoins

Disposer des moyens financiers nécessaires pour faire face à une baisse ou une absence momentanée de chiffre d'affaires suite à un sinistre.

La réponse Aréas

Selon votre profession et votre choix, nous garantissons vos pertes d'exploitation à partir de :

- › votre chiffre d'affaires
- › votre marge brute
- › vos charges variables...

En cas de sinistre dans vos locaux :

- › Nous compensons votre perte financière et prenons en charge vos frais supplémentaires d'exploitation.
- › Nous vous versons une indemnité en cas de perte de valeur de votre activité due à une baisse de votre clientèle, en cas de fermeture de votre établissement, de déménagement contraint.

Votre responsabilité civile professionnelle

Vos besoins

Vous couvrir en cas de dommages causés à des tiers et engageant votre responsabilité.

La réponse Aréas

Nous réglons les préjudices causés par vous-même, votre personnel, vos locaux, votre matériel... à l'égard de vos clients, de vos fournisseurs ou de n'importe quelle autre personne.

Nous couvrons les risques matériels, corporels, de pollution, les dommages pendant les travaux, après la livraison...

Votre protection juridique

Vos besoins

Vous renseigner, vous assister et vous défendre en cas de litige.

La réponse Aréas

Nous vous défendons en cas de litige. Nous payons les frais d'avocat face à l'administration, vos clients, vos fournisseurs, vos concurrents ou vos salariés.



VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL DU BÂTIMENT

Aréas propose des contrats complets incluant notamment votre responsabilité civile décennale obligatoire.

- ✚ La garantie génie civile pour les travaux occasionnels incluse automatiquement.



VOS INFORMATIONS JURIDIQUES PAR TÉLÉPHONE

Risque de litige ?
Question d'ordre juridique sur votre activité ?

Un numéro Indigo à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 20h.

VOTRE SANTÉ, VOTRE PRÉVOYANCE, VOTRE RETRAITE ET CELLES DE VOS SALARIÉS

Que ce soit pour vous ou pour vos salariés, bénéficiez d'une complémentaire santé complète, d'un dispositif de prévoyance efficace en cas de coup dur et d'une solution sur-mesure pour préparer votre retraite.



VOUS ÊTES TRAVAILLEUR NON SALARIÉ

Bénéficiez de la fiscalité Madelin. Vos cotisations santé, prévoyance et retraite sont déductibles de vos revenus*.



VOUS AVEZ DES SALARIÉS OU VOUS ÊTES SOUS LE RÉGIME SALARIÉ ?

La part des cotisations santé, prévoyance et retraite prise en charge par l'employeur est déductible du revenu ou bénéfice imposable (Art. 83 du Code général des impôts). Les versements individuels des salariés sont déductibles des revenus*.

Votre complémentaire santé et celle de vos salariés

Vos besoins	La réponse Aréas
Se faire rembourser de ses frais de santé.	Nous vous proposons plusieurs niveaux de garanties évoluant selon vos attentes en hospitalisation, optique, dentaire et médecine de ville.
Disposer de prestations d'assistance de qualité.	Vous bénéficiez d'une assistance qui vous accompagne, vous et vos proches : aide à domicile, garde d'enfants, venue des proches en cas d'hospitalisation...



LE SAVIEZ-VOUS ?

ANI : depuis la loi du 14 juin 2013, vous avez l'obligation de proposer à vos salariés une solution pour leur complémentaire santé avant le 1^{er} janvier 2016.

Vous dépendez d'une convention de branche. Vous avez désormais le choix de votre assureur.

* dans la limite de certains plafonds hors santé.

Votre contrat de prévoyance et celui de vos salariés

Vos besoins	La réponse Aréas
Se protéger en cas d'invalidité, protéger ses proches en cas de décès.	Nous couvrons les risques de la vie professionnelle mais aussi ceux de la vie privée, et ce, 24h/24. Nous versons, selon le cas, des indemnités, une rente ou un capital en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.

Votre épargne retraite et celle de vos salariés

Vos besoins	La réponse Aréas
<p>Plusieurs solutions sont à votre disposition pour votre entreprise, vos salariés et vous-même.</p> <p>Pour vous-même :</p> <ul style="list-style-type: none"> préparer efficacement votre retraite, bénéficier d'avantages fiscaux. <p>Pour votre entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> fidéliser vos salariés, bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux. <p>Pour vos salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'assurance de percevoir une rente viagère à partir de leur départ à la retraite, des avantages fiscaux, la sécurisation progressive de leur épargne. 	<p>Le contrat Madelin permet de vous constituer un complément de revenu pour votre retraite. Vous disposez également d'autres solutions sur-mesure pour répondre à tous vos objectifs patrimoniaux (voir page suivante).</p> <p>Pour votre entreprise, le Plan d'Épargne Retraite Interentreprise (PERI) vous donne accès à une solution simple vous permettant de bénéficier des avantages fiscaux et sociaux des contrats dits « article 83 » du Code général des impôts.</p> <p>De plus, vos salariés peuvent effectuer des versements individuels déductibles au titre de l'impôt sur le revenu.</p> <p>En cas de décès avant le départ à la retraite, un capital égal au montant de l'épargne acquise est versé au(x) bénéficiaire(s) grâce à la garantie plancher.</p>



POUR ALLER PLUS LOIN LES INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Vos besoins	La réponse Aréas
Faire face aux engagements financiers liés aux départs à la retraite de vos salariés.	Aréas vous permet de constituer un fonds collectif de réserve destiné à couvrir vos obligations légales ou conventions de branche.

VOTRE PATRIMOINE

Optimiser la gestion de votre patrimoine avec la combinaison assurance vie et immobilier.



Vos placements assurance vie et immobilier

Vos besoins

- › Épargner, capitaliser
- › Investir, diminuer la pression fiscale, réduire votre Impôt Sur la Fortune (ISF)
- › Augmenter vos revenus, préparer votre retraite
- › Valoriser votre patrimoine, effectuer une donation
- › Transmettre un patrimoine, organiser votre succession

Les solutions Aréas

Des solutions d'épargne, mais aussi de donation, de transmission de patrimoine, de succession tout en bénéficiant de la fiscalité avantageuse de l'assurance vie et/ou de l'immobilier.

Des solutions retraite permettant également :

- › d'optimiser les déductions fiscales pendant la phase de constitution (PERP Multisupport, Arélia Multisupport, Immobilier Loi Pinel...),
- › d'acquérir un bien immobilier (investissement locatif) pour répondre à chaque situation et objectif.

Avec Aréas, vous profitez de tous les avantages de l'assurance vie combinée à l'immobilier pour optimiser tous vos placements et répondre à vos exigences.

SERVICE

Une approche sur mesure

- ✚ Un conseiller patrimonial à votre disposition entouré d'une équipe d'experts en immobilier et assurance vie.
- ✚ Des réunions d'information organisées régulièrement pour mieux comprendre les différentes solutions disponibles et les nouvelles réglementations.

UN CONSEILLER DE PROXIMITÉ, DES SOLUTIONS SUR-MESURE

Lors de votre premier entretien, votre agent général Aréas étudie les différents dispositifs d'assurances et de protection que vous avez déjà mis en place.

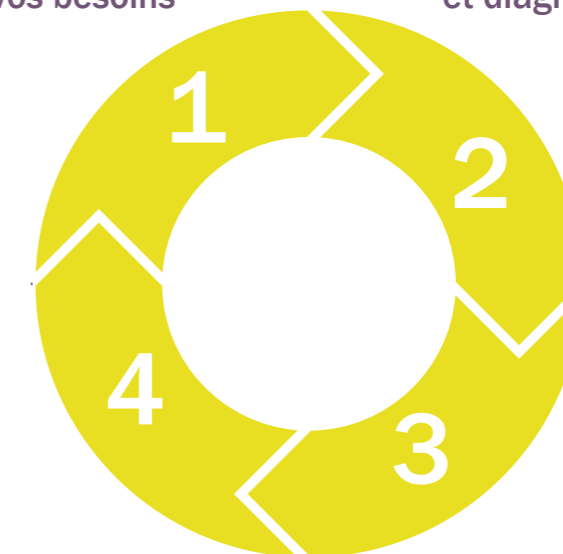
Son étude va également plus loin en dressant un bilan de votre situation : votre mode d'organisation, le type d'interventions que vous effectuez, vos moyens techniques et humains, vos objectifs...

De cette manière, votre agent général Aréas peut vous proposer des solutions d'assurance et de prévention adaptées.

Il vous accompagne et reste présent lors des évolutions de votre activité. Il adaptera vos garanties et restera votre interlocuteur unique en cas de sinistre.

Rencontre et analyse de vos besoins

Étude sur-mesure et diagnostic



Suivi et accompagnement

Proposition de solutions et réalisation d'un projet

Aréas Immobilier- 49 rue de Miromesnil 75380 Paris Cedex 08 - Carte T N° T15016 Préfecture de Paris 18 mars 2013 - Siret 790 159 040 - Société par actions simplifiées au capital de 30 000 euros. Garantie financière BNP 110 000 euros - Responsabilité civile professionnelle AMLIN France n°2013PCA054. Carte G N°G6364 Préfecture de Paris 29 septembre 2014 - Garantie financière BNP 750 000 euros. Courtier d'assurance ou de réassurance. Mandataire non exclusif en opération de banque et en service de paiement - N° Orias : 14 002 397 (www.orias.fr)